



Stade Vertois
Athlétisme

QUART DE FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE
CROSS-COUNTRY

CHAMPIONNATS REGIONAUX DE CROSS-COUNTRY
ÎLE-DE-FRANCE - ZONE OUEST



ETANGS DE VERT-LE-PETIT
91710 VERT-LE-PETIT
DIMANCHE 5 FEVRIER 2023



Mots d'accueil

Mot du Président de la Ligue de l'Île-de-France d'Athlétisme



Après les différents championnats départementaux, les championnats régionaux sont la deuxième étape de qualification vers les Championnats de France de cross-country. Les meilleurs coureurs du Val d'Oise, des Yvelines, des Hauts-de-Seine et de l'Essonne vont donc en découdre sur un tout nouveau parcours : celui des Etangs de Vert-le-Petit qui est un magnifique « poumon vert » de l'Essonne.

Le club de Vert-le-Petit autour de son président Pierre Marques associé étroitement à la municipalité de Vert-le-Petit, au Conseil Départemental et le Comité départemental d'Athlétisme de l'Essonne vont mettre tout en œuvre pour une réussite où il convient également d'associer les nombreux bénévoles.

Merci également aux juges-officiels qui permettront un bon déroulement des différentes courses de la journée.

Prenez du plaisir dans ce championnat régional, je vous souhaite de bons classements et qualifications.

Jean-Jacques Godard
Président de la Ligue de l'Île-de-France d'Athlétisme.

**LE MOT DU MAIRE DE VERT-LE-PETIT
ET DU PRESIDENT DU STADE VERTOIS ATHLETISME**



*Stade Vertois
Athlétisme*

Nous sommes heureux d'accueillir en plein cœur des étangs de Vert le Petit le championnat régional de cross-country 2023. Qui eut cru un jour pareille organisation !

Vert le Petit, village de 3000 habitants à 15 km au sud d'Evry-Courcouronnes est réputé pour son dynamisme associatif et culturel et propose de nombreuses manifestations tout au long de l'année.

Les Etangs de Vert le Petit sont très connus des amateurs de pêche et des randonneurs qui y passent en prenant le GR 11 C.

Le Stade Vertois Athlétisme à bientôt 20 ans d'existence et malgré l'absence de piste d'athlétisme, le club se veut formateur dans pratiquement tous les domaines de l'athlétisme. Il est « hébergé » une fois par semaine au Stade Départemental Robert Bobin.

La force du club est de réunir pistard, routard, trailers, marcheur au sein du club avec une réelle ambiance conviviale et solidaire. 70 % de nos adhérents sont investis dans nos organisations avec leurs familles et amis.

Ils seront pratiquement 50 sur le terrain dimanche 5 février en sus des bénévoles et jury de la Ligue et du Comité pour offrir à tous les coureurs et spectateurs une belle journée de cross.

Laurence BUDELOT, maire de Vert le Petit et Gérard BOULANGER adjoint au sport et aux associations s'associent à mon édito et je les remercie d'avoir accepté ce projet et fait confiance au club pour l'organiser en soutien de la Ligue d'Ile-de-France et du Comité de l'Essonne d'Athlétisme.

En acceptant cette importante manifestation la municipalité et le Stade Vertois Athlétisme souhaitent montrer tout leur dynamisme, leur compétence et leur savoir-faire aux partenaires institutionnels et notamment à la Communauté de Communes du Val d'Essonne qui étudie actuellement l'implantation d'une piste intercommunale d'athlétisme à Vert le Petit. Je les remercie pour ce projet.

Enfin, un grand remerciement à notre réseau d'entreprises partenaires, CLIMASCIENCE, INTERMARCHE, LE CHALET DES ETANGS pour avoir accepté la privatisation de son restaurant et l'entreprise d'Espace Vert VERTIBAT pour son aide dans la sécurisation du parcours.

Nous souhaitons à tous, une très belle journée de cross et de belles qualifications en vue du prochain Championnat d'Île-De-France du 19 février aux Mureaux.

Laurence BUDELOT, Maire de Vert le Petit

Pierre MARQUES, Président du Stade Vertois Athlétisme

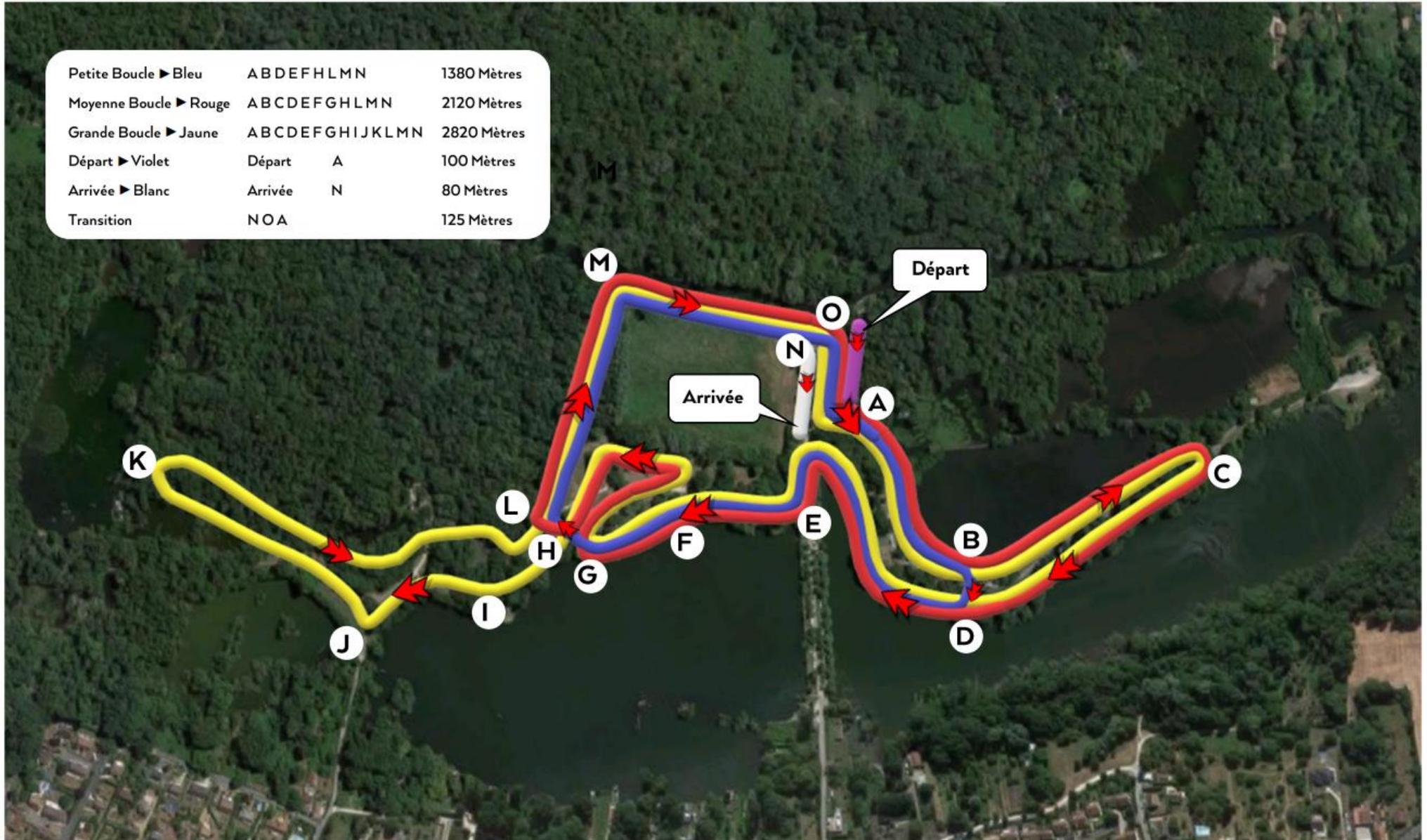
Horaires – Parcours – Distances

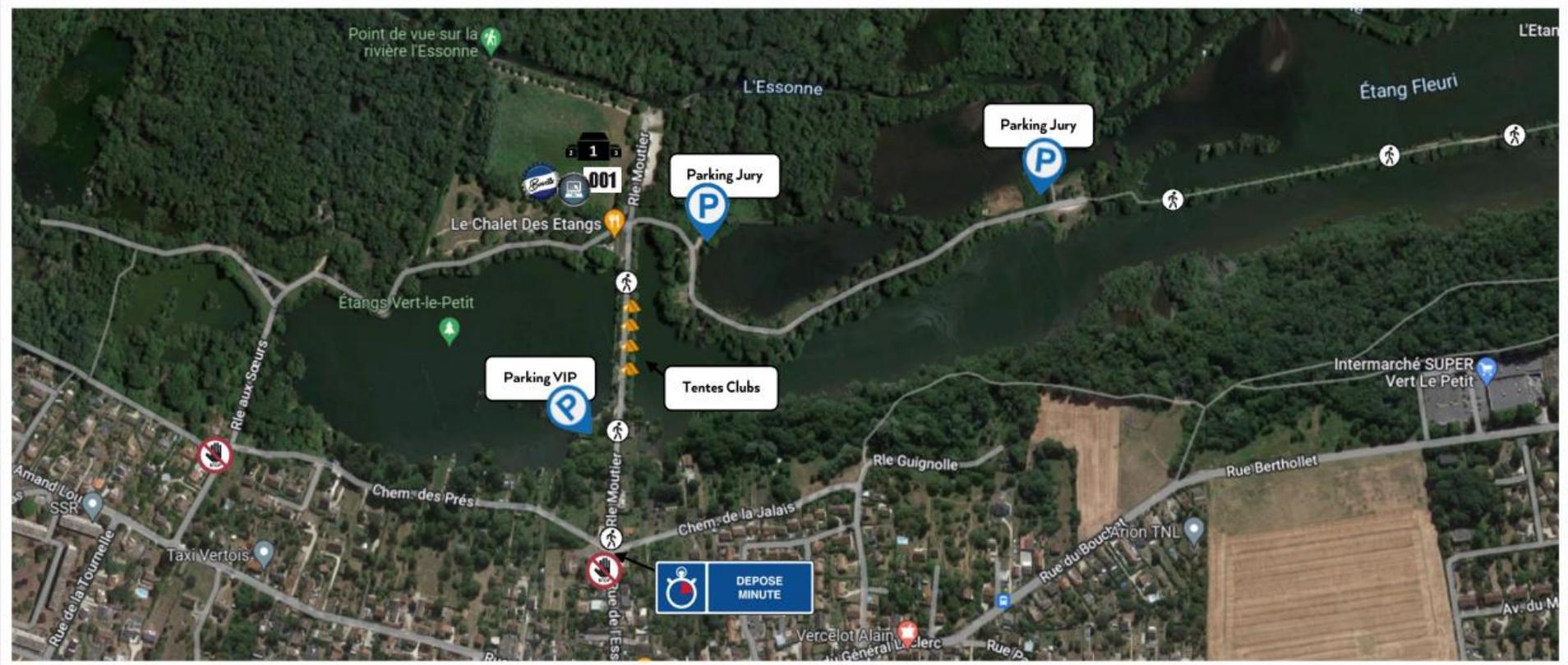
8h30 : Ouverture du secrétariat et mise en place du jury

	HORAIRES	CATEGORIES	PARCOURS	DISTANCES
1	10h00	Minimes Filles	Départ + 1 GB + Arrivée	3 000 m
2	10h25	Minimes Masculins	Départ + 1PB + 1MB + Arrivée	3 800 m
3	10h50	Cadettes	Départ + 1PB + 1MB + Arrivée	3 800 m
4	11h15	Cadets Hommes	Départ + 1PB + 1GB + Arrivée	4 500 m
5	11h45	Juniors Femmes	Départ + 1PB + 1GB + Arrivée	4 500 m
6	12h20	Juniors Hommes	Départ + 1PB + 1MB + 1GB + Arrivée	6 700 m
7	13h00	CROSS LONG ELITE FEMMES (ES-SE-M)	Départ + 1PB + 1MB + 1GB + Arrivée	6 700 m
8	13h50	Masters Hommes (M1 à M10)	Départ + 1PB + 2MB + 1GB + Arrivée	9 000 m
9	14h40	CROSS LONG ELITE HOMMES (ES-SE-M0)	Départ + 1PB + 2MB + 1GB + Arrivée	9 000 m
10	15h30	Cross Court Femmes	Départ + 1PB + 1GB + Arrivée	4 500 m
11	15h55	Cross Court Hommes	Départ + 1PB + 1GB + Arrivée	4 500 m

Parcours des Régionaux Cross 2023

Petite Boucle ▶ Bleu	ABDEFHLMN	1380 Mètres
Moyenne Boucle ▶ Rouge	ABCDEFGHIJLMN	2120 Mètres
Grande Boucle ▶ Jaune	ABCDEFGHIJKLMN	2820 Mètres
Départ ▶ Violet	Départ A	100 Mètres
Arrivée ▶ Blanc	Arrivée N	80 Mètres
Transition	NOA	125 Mètres





- | | | | |
|---|-------------------------|---|---------------------------------|
|  | Car Podium |  | Secrétariat Informatique |
|  | Buvette | 001 | Retrait des dossiers |
|  | Parking Voitures |  | Dépose Minute |
|  | Parking Cars |  | Accès Piétons |
|  | Accès Bloqué |  | Espace Tentes |



Règlement des Championnats Régionaux

Article 1 – Qualifications :

Pour être qualifié aux championnats régionaux, l'athlète doit avoir une licence compétition au jour de son championnat départemental. Dans le cas contraire, le club de l'athlète devra effectuer un changement de licence et une demande de qualification.

Nombre d'athlètes qualifié par course :

CATEGORIES	NOMBRE D'ATHLETES
MINIMES FILLES	200
MINIMES HOMMES	200
CADETTES	180
CADETS	180
JUNIORS FILLES	140
JUNIORS HOMMES	150
CROSS COURT FEMMES	180
CROSS COURT HOMMES	180
CROSS LONG ELITE FEMMES	250
CROSS LONG ELITE HOMMES	250
MASTERS HOMMES	250

1.1 - A titre individuel :

Sont qualifiés les athlètes classés aux Championnats Départementaux de Cross-country selon les critères suivants :

DEPT Course	78	91	92	95	75	77	93	94
MINIMES FILLES	55	55	50	40	40	65	35	60
MINIMES HOMMES	55	55	55	35	50	60	40	55
CADETTES	60	50	35	35	40	60	35	45
CADETS	60	45	45	35	55	55	40	35
JUNIORS FILLES	50	40	35	35	35	55	35	35
JUNIORS HOMMES	45	35	40	35	35	50	35	35
CROSS COURT FEMMES	45	45	55	35	45	40	40	55
CROSS COURT HOMMES	35	40	65	45	50	35	60	40
CROSS LONG ELITE FEMMES	100	60	55	35	80	75	35	65
CROSS LONG ELITE HOMMES	80	60	70	40	90	55	40	70

MASTERS HOMMES	95	65	65	35	50	75	50	75
----------------	----	----	----	----	----	----	----	----

S'il n'y a pas de qualifiés dans ces catégories, alors le premier M2 au premier M10 des courses « Masters Hommes » et « Cross Long Elite femmes » de chaque département seront qualifiés.

Pour les courses « Cross long Elite hommes » et « Cross Long Elite femmes », les quotas indiqués incluent les athlètes des catégories Espoirs, Seniors et M0 pour les hommes et Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes.

Mode de calcul

Le nombre d'athlètes qualifié par département s'obtient en fonction :

- 1- De la moyenne des arrivants aux championnats régionaux des trois dernières années (hors 2021).
- 2- Pour atteindre le quota d'athlètes qualifiés on applique à chaque course et pour chaque département un coefficient multiplicateur.
- 3- Un département ne peut pas avoir moins de 35 qualifiés par courses.

1.2 - Qualifications par équipes :

À l'issue des Championnats Départementaux, il n'y a pas de qualification par équipes pour les Championnats Régionaux.

Article 2 - Demandes de repêchage :

Il sera nécessaire d'utiliser un formulaire de demande de repêchage 2023 (remplir un formulaire par épreuve et par athlète) se trouvant sur le site de la LIFA.

Ces demandes sont à déposer auprès du responsable départemental le jour des Championnats Départementaux ou à envoyer à la LIFA (cross@athleif.org) au plus tard **le mercredi 25 janvier à 12h00** (heures de réception du mail faisant foi).

Les demandes de repêchage sont gratuites, sauf celles reçues après la date limite étant considérées comme des engagements tardifs (20 €).

Les personnes ayant participé à une course Running le même jour que leur Championnat Départemental ne pourront pas demander un repêchage pour les Championnats Régionaux.

2.1 - Demandes de repêchage à titre individuel :

Toute demande de repêchage devra être justifiée. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux Championnats Départementaux. **Les demandes sans aucun motif et sans justificatif (certificat médical, certificat de travail, etc.) ne seront pas examinées par la commission de qualification.**

Aucun athlète licencié hors de la LIFA ne sera autorisé à participer à ce championnat.

2.2 - Athlètes classés N4 ou en catégorie supérieure :

Conformément à la réglementation fédérale, les athlètes classés en 2022 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les Championnats Régionaux. Ces derniers devront faire parvenir un formulaire de demande de repêchage **mercredi 25 janvier à 12h00** (heures de réception du mail faisant foi).

Article 3 - Demandes de changement cross court – cross long :

Toute demande de changement pour un athlète qualifié sur cross court qui souhaite participer à titre individuel au cross long lors des Championnats Régionaux (et vice versa pour un passage du cross long au cross court) sera considérée comme étant une demande de repêchage individuelle. Elle devra être justifiée par le niveau sportif de l'athlète.

Le nombre de changement cross court-cross long est limité à un changement par athlète et par saison.

Les athlètes ayant participé à la fois au cross court et au cross long lorsque les dates le permettent, devront choisir la course dans laquelle ils participeront aux régionaux. Sans choix de leur part, ils ne seront pas qualifiés.

Article 4 - Modalités de qualifications :

Les Comités Départementaux communiqueront à la LIFA pour **le lundi 23 janvier avant 12h00**, leurs résultats traités sous Logica Cross-Route, en envoyant le fichier.nxtr par email à jean-sebastien.betrancourt@athleif.org.

Les départements organisant leurs championnats de cross-court à un autre moment que leurs championnats « classiques » devront envoyer un seul fichier de qualifier à la LIFA. Si des athlètes apparaissent à la fois sur le cross court et cross long, ils ne seront pas qualifiés.

La liste des qualifiés sera arrêtée, à l'issue des Championnats Départementaux, par la CRR LIFA lors de la réunion de qualification du **jeudi 26 janvier**.

Les clubs auront jusqu'au **lundi 30 janvier 8h00** pour désengager leurs athlètes.

Article 5 - Retrait des dossards

Le jour des championnats, chaque responsable de club doit retirer l'enveloppe contenant l'ensemble des dossards pour son club.

Les dossards à puces sont affectés à une course et à un athlète. Ils ne peuvent être utilisés dans une autre course ou par une autre personne sous peine de disqualification.

Article 6 – Classements :

Les résultats seront réputés définitifs qu'après vérification par la CRR LIFA. Dans un souci, d'efficacité, les réclamations devront être formulées dans les trente (30) minutes suivant l'affichage du classement. Dans les cross court seuls les athlètes des catégories Espoirs, Seniors et Masters sont autorisés à participer.

6.1 – Classement par équipes :

Il n'y aura pas d'équipe constituée au départ. Un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra quatre (4) pour toutes les catégories, sous réserve que le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers défini à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la F.F.A. ne

dépasse pas un (1).

Une équipe seconde pourra être éventuellement classée, mais le décompte ne commencera qu'après le passage de deux (2) autres athlètes.

Seules les douze (12) premières équipes de chaque course et de chaque zone auront droit à un box au départ des championnats d'Île-de-France de cross-country. Le nombre de box est limité à un (1) par club et par course.

Article 7 – Athlète non-partant

Afin d'éviter une perte de dossard, de puce et d'améliorer la responsabilisation des clubs et de leurs athlètes, les clubs ayant des athlètes non-partant à un championnat recevront une pénalité de cinq euros (5 €) par athlètes (récupérer sur leur compte club). Les athlètes envoyant un justificatif médical dans un délai de 8 jours après le championnat ne seront pas pénalisés.

Un athlète est considéré non-partant s'il n'a pas été désengagé par son club et qu'il ne prend pas le départ de sa course.

Article 8 – Podium

8.1 - Podium individuel

Une médaille sera remise aux :

- Trois (3) premiers (classement scratch) de toutes les courses ;
- Trois (3) premiers Espoirs des cross long élite hommes et femmes ainsi que des cross court hommes et femmes ;
- Trois (3) premiers MO des cross long élite hommes et femmes ;
- Trois (3) premières Masters du cross long élite femmes ;
- Une médaille sera remise du premier M1 au premier M10 des courses Masters et cross long élite femmes.

8.2 - Podium par équipe

Une médaille sera remise aux 6 coureurs de la première équipe de chaque course.

Article 9 – JURY

Pour une organisation optimale, chaque comité départemental devra fournir **un minimum de huit (8) juges**. Cette liste devra être communiqué en même temps que les fichiers nxtr des championnats départementaux, **lundi 16 janvier avant 12h00** à jean-sebastien.betrancourt@athleif.org.

Informations importantes aux clubs

Bonjour à tous,

Toute l'équipe des bénévoles du Stade Vertois Athlétisme est prête à vous accueillir ce dimanche 5 février pour le championnat régional Ouest de cross.

L'accès au site (parcours, village de tentes, etc...) est interdit à tous les véhicules (hormis le jury le matin, les secours et bénévoles).

Plusieurs parkings sont mis à la disposition des coureurs et spectateurs et les bénévoles vont guideront pour y accéder. Un fléchage sera mis en place à partir de ces parkings pour accéder au site.

Les véhicules qui transportent « les tentes club » doivent le signaler auprès des bénévoles qui contrôlent l'accès au site. Ces véhicules pourront approcher du site et décharger avant d'aller se garer.

Des bénévoles placeront les tentes des clubs afin d'optimiser la place.

D'autres part, nous vous joignons l'arrêté municipal et le règlement intérieur des étangs de Vert le Petit que vous devez respecter.

Nous vous remercions de bien vouloir apporter une attention particulière aux déchets que vous pourrez produire ce jour et les mettre dans les sacs poubelles mis à votre disposition dans l'enveloppe « Dossards ».

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons une belle journée de cross !

L'équipe d'organisation

Renseignements

LIFA

Jean-Sébastien Betrancourt

Chargé de mission

16 rue Vincent Compoint

75018 Paris

Tél : 01.42.55.95.52

Mail : jean-sebastien.betrancourt@athleif.org

Site : <http://lifa-athle.fr/>